

Projet de réhabilitation de l'ancienne gravière de Freydières sur la commune de Grâne (26)

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE UNIQUE PREALABLE A LA REALISATION DU PROJET

ANNEXE 3 – Avis de la CLE du SAGE Drôme



CONSULTING

SAFEGE
Universaône
18 rue Félix Mangini
69009 LYON

Agence Rhône Alpes

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL
Parc de l'île - 15/27 rue du Port
92022 NANTERRE CEDEX
www.safege.com

Monsieur le Préfet
DDT - SEFEN
4 place Laennec
BP 1013
26015 VALENCE Cedex

Dossier suivi par : D. ARNAUD

Objet : Projet de réhabilitation de l'ancienne gravière des Freydières
Demande d'avis de la CLE du SAGE Drôme

Saillans, le 07 avril 2021

Monsieur le Préfet,

Par courriel du 1^{er} avril 2021, vous sollicitez l'avis de la CLE sur l'instruction du dossier d'autorisation environnementale unique du projet de réhabilitation de l'ancienne gravière des Freydières sur la commune de Grâne, porté par le SMRD

Le Bureau de la CLE, réuni le 07 avril 2021, a examiné ce dossier et se réjouit que ce projet de grande ampleur, construit en partenariat depuis plusieurs années et visant un double objectif de protection contre les inondations et d'amélioration du fonctionnement hydro-morphologique de la Drôme, sur une masse d'eau en dérogation, puisse se réaliser.

En effet, le SAGE en vigueur prévoit plusieurs dispositions ayant pour objectifs de conserver et restaurer la dynamique naturelle des cours d'eau et de gérer le risque inondation en tenant compte du fonctionnement naturel de ces cours d'eau :

- Rec 50 et 66 : Privilégier les reculs de berges et de digues ;
- Rec 54 : Favoriser la dynamique naturelle du transport solide sur la Drôme et le Bez ;
- Rec 64 : Favoriser la création de zones d'expansion des crues.

La Commission Locale de l'Eau a par ailleurs validé un Plan de Gestion de l'Espace Fonctionnel de la Drôme le 19 juin 2019 qui vise notamment, par son action 8, à « restaurer la mobilité latérale du cours d'eau sur certains secteurs prioritaires », en ciblant explicitement la problématique de l'ancienne gravière des Freydières, action pour laquelle la CLE a recommandé la poursuite et l'aboutissement, dans les plus brefs délais.

Le Bureau de la CLE réitère la nécessité du projet présenté par le SMRD pour répondre pleinement aux objectifs fixés par le SAGE et le PGEF.

Compte tenu du dossier d'autorisation environnementale unique et ses compléments, qui prend en compte l'ensemble des impacts et enjeux humains et environnementaux, le Bureau de la CLE émet un **avis favorable au projet de réhabilitation de l'ancienne gravière des Freydières.**

Il souhaite cependant attirer votre attention sur la nécessité de procéder au plus vite à la réalisation de ces travaux.

Vous remerciant de votre confiance, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

Le Président de la CLE,
Pierre LESPETS

